

Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 24 septembre 2019 à 19h00

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

*Avaient procuration*: Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET  
Mme Marie-France CARREZ procuration à M. Joël DU YCK

*Absente* : Mme Sophie Caron

*Absents excusés* : Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

*Secrétaire de séance* : Mme Pascale Algoet

**Santé, petite enfance - Annulation de la délibération du 7 février 2019 relative à la subvention d'investissement dédiée à l'aide à la création des Maisons de Santé pour la SCI « MSP de Lestrem ».**

*La Vice-Présidente expose au Conseil :*

Vu la délibération du Conseil Communautaire Flandre Lys du 16 décembre 2015, relative à l'aide à la création ou au développement des maisons de santé (MS) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Flandre Lys du 07 février 2019, attribuant à la SCI « MSP de Lestrem » une subvention d'investissement dédiée à l'aide à la création des Maisons de Santé à hauteur de 100 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Flandre Lys du 22 mars 2018, relative à la création d'un CIAS Flandre Lys et actant l'intégration de l'action sociale : « Définition d'une politique locale de santé sur le territoire à travers le soutien à la création des Maisons de Santé pluridisciplinaires » ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys du 3 juillet 2019, relative à l'installation du Conseil d'Administration du CIAS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys du 3 juillet 2019, relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Flandre Lys, du 3 juillet 2019, relative à la subvention d'investissement dédiée à l'aide à la création des Maisons de Santé, autorisant le conventionnement avec la SCI « MSP de Lestrem » et « MSP de Merville » ;

Considérant que :

- Le transfert de l'action sociale « Définition d'une politique locale de santé sur le territoire à travers le soutien à la création des Maison de Santé Pluridisciplinaires », au CIAS Flandre Lys ;
- les montants des subventions s'y afférant seront imputés au budget du CIAS ;
- le versement de la subvention pour la SCI « MSP de Lestrem » n'a pas été réalisé avant l'installation du CIAS Flandre Lys ;

Il est donc proposé au Conseil d' :

- ANNULER la délibération du Conseil Communautaire Flandre Lys du 07 février 2019, attribuant à la SCI « MSP de Lestrem » une subvention d'investissement dédiée à l'aide à la création des Maisons de Santé à hauteur de 100 000 euros et autorisant le conventionnement avec la CCFL.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**



*(Handwritten signature)*